



VENTE APPARTEMENT A L'ETRANGER

Par **disam**, le **23/05/2016** à **15:10**

Bonjour, suite au décès de son mari, ma mère, qui réside en France, voudrait vendre un appartement, dont elle a hérité de ses parents.

Le bien se situe à Constantine en Algérie.

J'ai deux questions à formuler:

la transaction peut-elle être effectuée par un notaire ici, en France ?

Un de ses 7 enfants peut-il s'opposer à la vente ?

Merci de m'éclairer sur le sujet...

DISAM

Par **youris**, le **23/05/2016** à **15:37**

bonjour,

vos 2 questions relèvent du droit algérien puisque le bien immobilier est situé en Algérie.

vous devez consulter un juriste ou un notaire algérien.

salutations